

N°2 - JUIN 2020

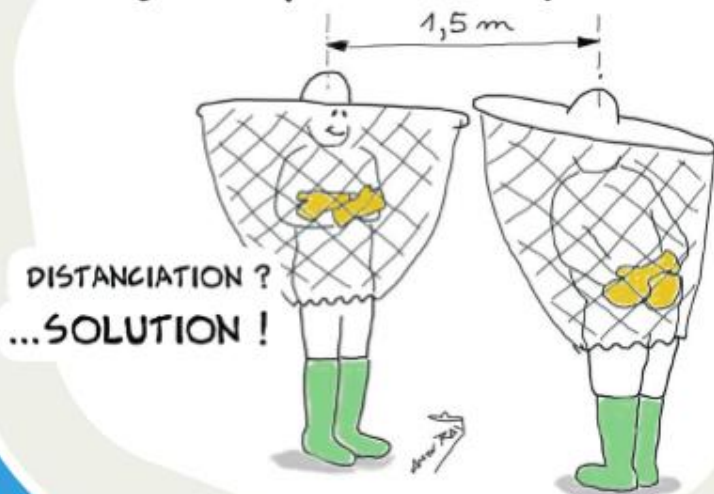
40^e année

Société Royale de Bruxelles
et ses Environs - SRABE asbl
Trimestriel



PB-PPIB-
BELGIE(N) - BELGIQUE

Le Rucher Fleuri



Bruxelles m'abeilles
www.bruxellesmabeilles.be

LE RUCHER FLEURI

Périodique trimestriel de

Bruxelles m'abeilles

SOCIÉTÉ ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS
A.S.B.L.

Comité de rédaction :

Christine Baetens
Michèle Potvlieghe
Anne Van Eeckhout

Toute correspondance relative au Rucher Fleuri
doit être adressée à la rédaction :

Anne Van Eeckhout
Bijlkenveld, 23 3080 Tervuren
Tel : 02/768 07 71
lerucherfleuri@api-bxl.be

Les articles de ce périodique sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils peuvent être reproduits sous réserve d'en faire la demande à la rédaction.

Les formations sont données avec le soutien de la
Commission communautaire française.

Les illustrations sont de Amon-Ray et Sain Michel
Les photos sont de Bernard, Dieter, Jacques, Michaël et Sonia.
Elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord de la rédaction.

SECRETARIAT – COTISATIONS – RENSEIGNEMENTS

Voir page III de la couverture

Sommaire



Editorial	2
Agenda apicole	3
Achats groupés : bocaux	4
Achats groupés : sirop de nourrissage	5
Suivi de la mortalité hivernale à Bruxelles	6
Les inscriptions à la session 2020-2022	8
Un mémorandum, suivi d'une pétition	10
Noir c'est Noir, Il y a de l'espoir	20
La récolte de pollen en période de confinement	22
Des floraisons toujours plus précoces	24
Miel, alors !	26
Confinement, mon atelier bougie	30
Recherche d'échantillons	32
Recommandations de l'Afscsa pour la lutte contre le varroa	34
Après les récoltes d'été, nourrir ou ne pas nourrir ses colonies ?	36
Comment ? Pourquoi ?...	
La ruche hexagonale de Jacques...	38
Projet pédagogique en primaire	40
AFSCA et analyse de pesticides dans les miels de 2012 à 2018	42
De l'importance de s'inscrire à l'Afscsa	43
Observations au Rucher d'Elevage,...	44
Dé-confinement dit « port du masque » si la distanciation sociale ne peut être respectée !	45
Programme d'activité 2019 de la FAB	46
« Trouver les abeilles mellifères retournées dans la nature »	52
Coin cuisine : Petit gâteau de semoule au miel	56

Editorial

Printemps 2020, synonyme de confinement pour les humains, mais saison magnifique pour les abeilles. Les colonies se sont très bien développées grâce à une météo clémente, aux températures chaudes, aux floraisons précoces qui se succèdent, aux phénosaisons qui se superposent. Les essaims s'envolent, les apiculteurs multiplient les divisions, les hausses se remplissent, les apiculteurs extraient à tour de bras, certains avec deux récoltes de printemps. C'est à un vrai pillage de bocaux que l'on a du faire face !!

Confinement dit tout le monde chez soi, télétravail, pas d'école, commerces fermés & C°. Heureusement les apiculteurs ont pu se déplacer munis d'un laissez-passer et de leur N° d'inscription à l'Afscsa (www.afsca.be/professionnels/agrements/demande).

Vous avez été nombreux à profiter de cette période inédite pour observer vos abeilles derrière un appareil photo(Michaël en page 28), pour récolter du pollen (Bernard en page 22), pour fabriquer des bougies (Dieter en page 30), pour confectionner un panneau « Vente de miel »(Nathalie en page 26), pour commander des masques (Céline en page 45), pour fabriquer une ruche hexagonale (Jacques en page 38), pour faire des observations inhabituelles en élevage (Bernard en page 44)...

Au Rucher Ecole, l'équipe professorale a dû réinventer la façon de donner les cours de pratique. Ce furent des vidéoconférences aux dates programmées soutenues par des documents informatiques sur la théorie de la pratique du jour, des fiches botaniques et des questions-réponses. Puis l'équipe professorale a dû organiser le retour au rucher selon les directives fédérales, la distanciation sociale, le port du masque, le flux des élèves, le gel désinfectant, les élèves présents mais aussi les absents... Quel boulot !

La saison apicole n'est pas finie mais le Covid19 non plus, courage à tous !

Prenez bien soin de vous, de vos proches mais aussi de vos abeilles ;-))

Christine

Agenda apicole

L'évolution des mesures sanitaires nous permettra peut-être d'organiser l'un ou l'autre événement prévu pour ce début d'été. Ou alors nous devons annuler les suivants...

Consultez notre site pour les détails, nous y indiquerons les activités (balades apicoles ou portes ouvertes au jardin d'abeilles).

Dimanche 27 septembre 2020 : toute la journée , Voyage apicole dans le Brabant Flamand. Inscription obligatoire via lerucherfleuri@api-bxl.be

Vendredi 27 novembre :2019 à 19h : Souper Saint Ambroise.
à l'estaminet de la Ferme Nos Pilifs,
Trassersweg 347 à 1120 Bruxelles
Inscription obligatoire à : lerucherfleuri@api-bxl.be



Achats groupés

Commande de bocaux

4

Bocal conique avec couvercle métallique à visser : 8,70 € /20 bocaux.
Les bocaux sont de stock et l'enlèvement se fait sur rendez-vous chez le Président à 1850 Grimbergen, 40 Oyenbrugstraat.

Le montant de votre commande est à verser sur le compte de la SRABE asbl
BE20 5230 8090 5856 en mentionnant : xx plateaux de 20 bocaux



Commande de sirop de nourrissage

Sirop Trim-O-Bee en bidon de 14 kg : 12,65 €

La livraison et l'enlèvement se feront chez Jean Detroch, Bezemstraat, 75 à Sint Pieters-Leeuw sur rendez-vous du **24 juillet au 15 août**. tel : 02/377.78.49

5

Attention, Jean met son garage à notre disposition, mais son temps est précieux. Veuillez respecter ces dates ; les bidons non enlevés le 15 août risquent d'être donnés au Rucher-école.
A bon entendeur !

Date butoir de paiement : **le 15 juillet 2020**

Sur le compte : BE20 5230 8090 5856
de Bruxelles m'abeilles, SRABE asbl ,
365B rue au Bois 1150 Bruxelles.

La Ferme aux Chiens S.C.R.L.

Rue des Fermes, 3 - 5081 Bovesse
Tél. 081/56 84 83



Matériel et produits apicoles

Matériel : ruches, extracteurs, nourrisseurs, bocaux, etc.

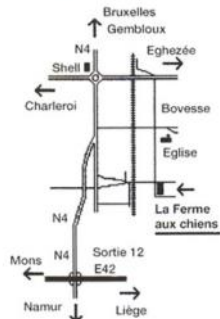
Produits de la ruche : propolis, miel, pollen, pommades, cire gaufrée 100% pure.

Matériel et produits pour la fabrication des bougies.

Location de salles



www.lafermeauxchiens.be



*Ouvert : les lundis, mercredis
et samedis
de 14 à 19 h
ou sur rendez-vous.*

Suivi de la mortalité hivernale à Bruxelles.

6

Suite au dénombrement des ruches imposé par l'Europe, Bruxelles m'abeilles a prolongé le suivi automnal par un dénombrement à la sortie de l'hiver.

Nous avons ainsi une idée un peu plus précise de la mortalité au sein des ruchers situés en région bruxelloise.

Cette année la mortalité hivernale à Bruxelles est de 21,5 % pour les colonies soit 20,2 % pour les ruches, 27,3 % pour les ruchettes et 21,5 % pour les mini+.

Cette mortalité est donc similaire à celle de l'année passée.

Nous remercions tous nos membres qui nous ont permis de récolter ces données.

Grâce à ce suivi, nous pouvons avoir une idée plus précise de l'évolution de nos colonies à Bruxelles.

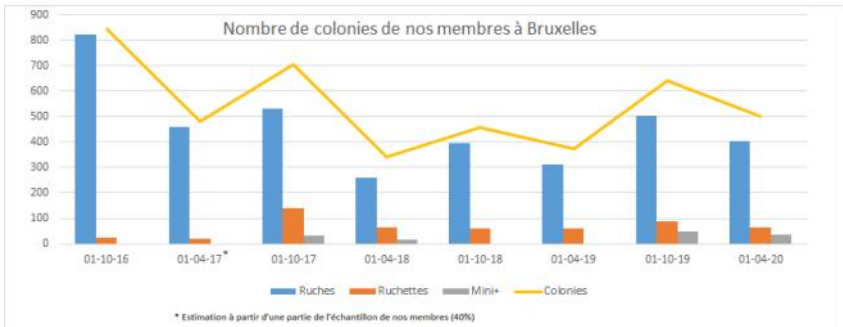
Les nombres exprimés ci-dessus sont obtenus en extrapolant les nombres de ruches, ruchettes et mini+ des membres de l'échantillon reportés au nombre total de nos membres.

L'échantillon de cette année comprenait 104 membres sur un total de 423 au 1er octobre.

Dénombrement
à Bruxelles

	Ruches	Ruchettes	Mini+	Colonies
01-10-16	821	24	0	845
(*) 01-04-17	460	20	0	480
01-10-17	530	141	32	703
01-04-18	261	64	16	342
01-10-18	396	60	0	456
01-04-19	312	60	0	372
01-10-19	504	89	49	642
01-04-20	402	65	36	503

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre des colonies (ruches, ruchettes et mini+) à Bruxelles mesuré le 1er octobre et le 1er avril de chaque année.



Jean Tempels



Les inscriptions à la session 2020-2022

8

Le lundi 8 juin était une date attendue par beaucoup. Vous étiez en effet nombreux (trop nombreux) à désirer vous inscrire à la formation que nous organisons tous les deux ans. Deux années de cours et d'examens, théoriques et pratiques, deux années de rencontres avec des professeurs passionnés et des compagnons d'auditoire.

Trop nombreux donc pour les 80 places que nous proposons. Il ne nous est en effet pas possible d'accepter plus d'élèves.

Et c'est ainsi que ce lundi 8 juin, à 8h précises, lorsque le lien vers le formulaire d'inscription est apparu sur notre site, vous étiez prêts à le compléter. Les 80 premiers formulaires ont été enregistrés en 3 minutes et 7 secondes.

Certains ont été très déçus de ne pas avoir été assez rapides ; d'autres même très fâchés. Nous restons cependant persuadés que le formulaire en ligne permet de donner à chacun la même chance de s'inscrire à cette formation qui attire tant de monde.

Nous sommes impatients de faire la connaissance de cette nouvelle fournée de jeunes apiculteurs.

Un balayage très rapide de la liste nous permet de dire qu'elle sera très masculine : 55 messieurs pour 25 dames, et très bruxelloise (55 personnes habitent en RBC).

Les années précédentes nous pouvions vous rencontrer à la fête de l'environnement, ce qui n'est pas possible cette fois. Nous espérons vraiment qu'aucune mesure sanitaire ne nous empêchera de nous retrouver dès octobre au Musée des Sciences Naturelles pour notre « rentrée des classes ».

Toutes les informations seront envoyées.

Anne Van Eeckhout



BIJENHOF

IMKERBEDRIJ • ENTREPRISE APICULTEUR



Ouvert du lundi
au vendredi de
8h30-12h - 13h30-18h
Samedi: 9-12h.
Fermé le dimanche
et jours fériés

Portes ouvertes annuelles le 21 juillet !

• Fabrication de ruches dans notre propre atelier

- en sapin rouge à terans
- disponible en toutes les dimensions standards.

• Fabrication Matériel en acier dans notre propre atelier

- extracteurs tangentiels, radiaires, réversibles.
- maturateurs, machines à désoperculer, mélangeurs.
- fondeuses à cire, chevales, enfumoirs, ...

• Fabrication cire d'abeille dans notre propre atelier

- cire caillée et laminée
- gaulée et en bloqué
- comme le loi Européen

• Nourissement:

- sucre cristallisé, trim-a-bee, apisuc, sirop saint-ambroise, apilanda.

• Spécialisé dans tout le matériel apicole.

- vêtements d'apiculteur
- accessoires de miellerie
- lévés-cadres, enfumoirs, pinces, brosses, ...
- matériel pour récolter le miel
- ...

• Essaims d'abeilles

- uniquement sur commande
- uniquement enlevement, pas livraison

• Tout pour fabriquer vos bougies en cire:

- tout le matériel est disponible dans notre magasin.
- demandez notre catalogue de bougies.

• Achat et vente de miel Européen

- Le miel est à la fois disponible en petit et en grand format (seaux de 20 kg)
- avec étiquettes Bijenhof ou propre marque.

• Produits cosmétiques

- Notre gamme de produits cosmétiques à base de propolis peut être trouvée dans notre boutique en ligne.

Vos achats en ligne.
Tout aussi facile!

Visitez notre boutique en ligne:
www.Bijenhof.be



Congés annuels: Du samedi 25 juillet au samedi 15 août 2020. Du samedi 19 décembre au samedi 2 janvier 2021.
Jours de fermeture exceptionnelle:
Samedi 11 avril, samedi 2 mai, vendredi 22 & samedi 23 mai 2020.

Cette société d'apiculture, reconnue au niveau international,
offre des produits de qualité supérieure, aux prix les plus avantageux !

Un mémorandum, suivi d'une pétition :

Pour des zones Natura 2000 où toutes les abeilles sont admises

10

Fin 2019, le Ministre Alain Maron a annoncé la volonté d'**interdire les activités apicoles dès 2020 dans les zones Natura 2000 à Bruxelles** pour cause de compétition entre abeilles mellifères et sauvages. Pourtant, il n'y a pas de consensus scientifique autour de cette question et **aucune étude n'a été faite** en contexte bruxellois afin d'objectiver cette compétition.

LE PROBLÈME

- Cette accusation **élude les véritables raisons du déclin des abeilles** : la minéralisation des sols (disparition d'habitats et de ressources alimentaires), les pesticides, les espèces invasives...
- Natura 2000 est un système de réserves naturelles **où les activités humaines sont autorisées** lorsqu'elles sont menées de manière durable, écologiquement, pédagogiquement et économiquement.
- L'interdiction **impacterait directement les activités éducatives** de notre association et de ses membres. Elle pourraient constituer un dangereux précédent et avoir un impact énorme sur l'apiculture nationale et européenne.

Pour toutes ces raisons, **nous contestons fermement l'interdiction d'y pratiquer l'apiculture.**

CE QUE NOUS DEMANDONS

1. Que l'abeille mellifère, espèce bien de chez nous, **continue à avoir sa place en zones Natura 2000** et partout ailleurs en Région bruxelloise de manière raisonnée ;
2. La mise en place d'un **groupe de réflexion sur la politique abeilles en Région bruxelloise**, avec l'Administration, des experts de divers horizons et Bruxelles m'abeilles, afin que des décisions soient prises en concertation avec ouverture et transparence.

Bruxelles m'abeilles (depuis 1893), principal acteur apicole de Bruxelles, forme et sensibilise les citoyens à l'apiculture, à

l'importance de tous les pollinisateurs et à la préservation de l'environnement. Elle défend, par un engagement social et environnemental, une apiculture urbaine à petite échelle.

Notre action pour des zones Natura 2000 où toutes les abeilles sont admises a débuté par la rédaction d'un mémorandum (publié dans les pages suivantes), que nous avons envoyé au Ministère, à l'administration, ainsi qu'aux administrations communales de la région bruxelloise, sans oublier les sections et fédérations apicoles dans tout le pays.

Nous avons ensuite décidé de lancer une pétition, afin que ce dossier soit discuté au Parlement bruxellois. Pour cela il nous fallait 1.000 signatures de personnes de plus de 16 ans domiciliées en région bruxelloise.

La pétition est en ligne depuis la mi-mai et, en date du 11 juin à 11 heures, nous sommes heureux d'avoir déjà récolté 1.455 signatures, dont 976 bruxellois, chiffres auxquels il faudra ajouter les signatures que nombre d'entre nous récoltent sur papier.

Nous avons donc atteint notre objectif de base et devrions pouvoir présenter notre point de vue au Parlement.

La mobilisation doit néanmoins continuer car le poids d'une pétition citoyenne vis-à-vis des élus et des médias est largement fonction du nombre de signataires. Continuons donc à diffuser largement le message.

https://www.petitionenligne.be/pour_des_zones_natura_2000_ou_toutes_les_abeilles_sont_admises

Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus et aidés.

à suivre...

Le conseil d'administration

Memorandum : Pour des zones Natura 2000 où toutes les abeilles sont admises

12

HONEYBEE-BASHING

Depuis quelques années, les abeilles mellifères glissent insidieusement du statut de «sentinelles de l'environnement» à celui de responsables du déclin des abeilles sauvages. Notre abeille à miel, *Apis mellifera* - espèce indigène en notre région - est parfois dépeinte comme une dangereuse espèce exotique invasive, introduite et responsable du déclin des abeilles sauvages. Or, c'est une déformation erronée et dommageable qui pourrait masquer les véritables raisons du déclin des abeilles qui ne fait que suivre la dramatique disparition généralisée de tous les insectes.

Les raisons de ce déclin massif sont connues et documentées : l'urbanisation et la minéralisation des sols qui entraînent une raréfaction des zones de nidification et des ressources alimentaires, le contact avec les produits phytosanitaires et autres polluants, le changement climatique qui accélère l'effondrement de certaines espèces ou provoque leur déplacement, la mondialisation avec son cortège d'espèces invasives...

Récemment, la réponse parlementaire du ministre bruxellois de l'environnement et plusieurs articles parus dans les médias annonçaient la fin des activités apicoles dans les zones Natura 2000 à Bruxelles. Nous regrettons de ne pas avoir été consultés sur ce sujet qui nous concerne en premier lieu. Des chiffres alarmistes sont également publiés sur le nombre croissant de ruches dans notre capitale et qui ne correspondent pas du tout à la situation réelle. Une récente étude française a erronément compté le nombre de ruches dans la Région de Bruxelles-Capitale sur la superficie de... Bruxelles-Ville ! Tout cela participe à la désinformation que nous observons autour de l'apiculture et de l'abeille mellifère.

Nous tenons aussi à rappeler que Natura 2000 n'est pas un système de réserves naturelles strictes dont toutes les activités humaines seraient exclues. La conservation y est gérée de manière durable, à la fois écologiquement et économiquement. Nous ne nions pas que le nombre de ruches dans les zones Natura 2000 doit être évalué et

éventuellement réglementé davantage, mais l'apiculture éducative et sociale à petite échelle que notre association défend y a certainement sa place.

Notre association et nos activités sont compromises par des mesures excessives, sans que nous ayons été consultés et sans qu'il y ait de preuve scientifique basée sur notre contexte urbain bruxellois. Plusieurs ruchers de nos membres ainsi que notre Rucher École (Woluwe-Saint-Pierre) et le Jardin d'Abeilles (Jette) sont situés en zone Natura 2000. La suppression de ces ruchers aurait de lourdes conséquences sur l'activité de notre association vieille de 127 ans.

Bien que nous ne contestions pas le besoin d'évaluer et d'éventuellement réguler davantage le nombre de ruches en Zone Natura 2000, nous contestons fermement l'interdiction d'y pratiquer l'apiculture. Les mesures d'interdiction annoncées pourraient, en outre, constituer un dangereux précédent et avoir un impact énorme sur l'apiculture nationale et européenne. De nombreux apiculteurs s'en inquiètent. L'abeille mellifère ne serait-elle tolérée que dans des zones agricoles, là où justement les conditions sont les moins favorables à sa bonne santé ?

Nous ne comprenons pas pourquoi les défenseurs des abeilles sauvages et les apiculteurs sont de plus en plus souvent mis dos à dos. À l'entame de notre formation en apiculture de deux ans, nous interrogeons toujours nos élèves sur leurs motivations. Il en ressort que leur première motivation est l'intérêt pour l'environnement. Nous pensons que les apiculteurs et les défenseurs des abeilles sauvages devraient unir leurs forces pour mener à bien le combat pour la préservation de toutes les abeilles. Sur le terrain, les apiculteurs s'avèrent être les meilleurs ambassadeurs des abeilles sauvages. Les abeilles mellifères bénéficient de la sympathie du grand public et c'est grâce à l'engagement des apiculteurs que de nombreux Bruxellois sont informés de l'existence et de l'importance des abeilles sauvages.

BRUXELLES M'ABEILLES

La Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs (SRABE asbl) existe depuis 1893 et est la principale association apicole de Bruxelles. Lors de son 125^e anniversaire elle s'est dotée d'un nouveau nom plus évocateur : *Bruxelles m'abeilles*. Elle compte aujourd'hui 423 membres dont les ruches sont réparties pour 1/3 à Bruxelles, 1/3 en Wallonie et 1/3 en Flandre.

Bruxelles m'abeilles sensibilise les Bruxellois à l'apiculture, à l'importance de tous les pollinisateurs et à la préservation de l'environnement. Chaque année, nos membres organisent de nombreuses animations dans des ruchers, des écoles, des événements dédiés à la nature en ville, etc... Notre association organise également des conférences, des promenades botaniques et des distributions de graines mellifères indigènes. Nous avons développé des outils pédagogiques pour nos apiculteurs et le grand public. Par exemple, la brochure "Bestioles! Qui est qui?", éditée depuis 2012, connaît toujours un grand succès. Depuis sa création en 2008 en lisière du Parc Roi Baudouin (Natura 2000), les portes ouvertes du Jardin d'abeilles ont accueilli près de 5000 visiteurs qui y ont été émerveillés par les abeilles mellifères et sauvages. Fidèle à nos valeurs, notre association a également participé à des manifestations en faveur du climat ou contre l'utilisation du glyphosate et des néonicotinoïdes.

Avec le soutien de la Cocof, l'association organise une formation à l'apiculture en deux ans. Les cours abordent de nombreux thèmes qui concernent non seulement l'apiculture en général, ou l'apiculture plus spécifique en situation *urbaine* (gestion de l'essaimage, mesures de sécurité), mais aussi les autres pollinisateurs et les abeilles sauvages, la législation, les règles de l'AFSCA, ... Une formation continue est organisée au travers des conférences thématiques autour des abeilles mellifères, des abeilles sauvages, des plantes, ... Plusieurs études concernant la qualité des produits de la ruche en ville ont été réalisées (ULB 2003-2005) ou sont en cours (Labiris 2018-...). À plusieurs reprises nos miels ont été médaillés au Concours miel organisé par le CARI (Centre apicole de recherche et d'information) témoignant des qualités gustatives des

miels bruxellois.

Nous sommes également au service de la population pour la récolte d'essaims d'abeilles. Pendant la saison de l'essaimage, nous recevons de nombreux appels à la fois des pompiers de Bruxelles et des citoyens inquiets. Les essaims sont récoltés bénévolement et redistribués parmi nos apiculteurs débutants. Dans la plupart des cas, les insectes «gênants» ne sont pas des abeilles, mais des abeilles sauvages ou des guêpes. Nous ne répondons jamais favorablement à la question de la destruction des nids, mais essayons au contraire de sensibiliser les personnes concernées à l'importance de ces insectes et à la nécessité de les protéger.

BRUXELLES, OÙ LES ABEILLES MELLIFÈRES ET LES APICULTEURS SONT CHEZ EUX !

De longue date, Bruxelles a toujours été un épiceutre de l'activité apicole, en témoigne une inscription comptable datant de 1783! Mais la façon dont nous pratiquons l'apiculture évolue constamment. Des documents historiques montrent qu'il y avait auparavant de très grands ruchers à Bruxelles. Aujourd'hui, cependant, nous préférons l'apiculture à petite échelle. En juin 2013 déjà, nous avons proposé à la ministre Huytebroeck de limiter le nombre de ruches par rucher. Ces propositions sont pleinement intégrées dans le nouveau règlement sur les permis d'environnement qui est entré en vigueur le 1er septembre 2019.

Pour les apiculteurs bruxellois, l'apiculture est un hobby qui leur permet principalement de se reconnecter à la nature. La plupart d'entre eux ont 1 à 3 ruches, travaillent avec des abeilles locales et fécondées naturellement. Ils ne recherchent pas la productivité, mais pratiquent l'apiculture dans le respect des abeilles et des équilibres écologiques. Le courant dans lequel s'inscrit l'apiculture bruxelloise de nos jours est inédit. Il repose sur un désir grandissant de consommer autrement (un attrait croissant pour la production locale, l'autosuffisance alimentaire, une certaine distanciation vis-à-vis des pratiques de la grande distribution) et l'éco-citoyenneté (développement d'une conscience écologique, un intérêt pour le développement durable). **L'apiculture urbaine moderne est, plus**

que jamais, un engagement social et environnemental.

16

Nous défendons l'idée que l'abeille mellifère a totalement sa place aux côtés des Hommes qu'elle accompagne depuis des millénaires. Si son statut d'espèce bio-indicatrice n'est pas usurpé, elle est désormais un formidable moyen de sensibilisation aux beautés de la nature et aux périls qu'elle encourt. Elle permet aux citoyens de découvrir le monde des abeilles, leurs interactions avec les plantes et l'importance de préserver leur habitat.

Les apiculteurs bruxellois se considèrent comme des ambassadeurs à la fois des abeilles mellifères et des abeilles sauvages. Compte tenu du déclin rapide de la nature à Bruxelles, la sensibilisation du grand public est d'une importance croissante.

Mais les abeilles sauvages ne sont pas les seules à souffrir. La mortalité moyenne des abeilles à Bruxelles entre 2017 et 2019 était de 40,8%. L'abeille mellifère doit également être protégée.

L'engouement pour l'abeille est, depuis plusieurs années, récupéré par des entreprises privées, qui, sous couvert de favoriser la biodiversité et la prise de conscience écologique, monnayent l'installation de ruchers sur des toits d'entreprises. Un marketing de l'abeille, parfois dissimulé sous un discours de veille environnementale ou d'opportunité d'études polliniques, se rencontre malheureusement aussi dans la capitale. Une analyse attentive de ces projets montre que ceux-ci se limitent, très majoritairement, à un «parrainage» de ruches au prix fort.

Contrairement au message communiqué par ces entreprises, installer des ruches n'est pas un moyen d'augmenter la biodiversité. Aussi, nous conseillons aux particuliers soucieux d'avoir un impact positif sur la biodiversité, d'adopter des pratiques naturelles dans leurs jardins : semis de plantes mellifères, bannissement des produits chimiques, respect de l'habitat des abeilles solitaires – majoritairement terricoles –, plutôt que d'envisager l'installation d'une ruche.

COMPÉTITION ENTRE ABEILLES MELLIFÈRES ET POLLINISATEURS SAUVAGES

Une littérature académique émerge sur les risques posés par un éventuel phénomène de compétition entre abeilles mellifères et pollinisateurs sauvages pour l'accès aux ressources dans certaines zones sensibles.

L'état actuel des connaissances scientifiques se concentre sur les phénomènes de compétition dans des zones naturelles aux configurations environnementales spécifiques (plaines calcaires, parcs naturels arides) au sein desquelles de grandes densités de ruches sont installées. Soit **des résultats difficilement extrapolables à Bruxelles**, qui bénéficie de 8000 hectares d'espaces verts, de jardins riches en fleurs et de multiples plantations d'arbres mellifères le long de ses voiries. Même en considérant les densités conseillées par les scientifiques dans des zones pauvres en ressources mellifères (3,5 ruches/km²), la densité moyenne de ruches à Bruxelles (2,67 ruches/km²) se situe sous leurs recommandations et sous la moyenne belge (3,6 colonies/km²).

En outre, nous observons depuis 2017, qu'un tiers de nos membres n'ont pas ou plus de colonies, en partie à cause des mortalités hivernales importantes.

Les abeilles mellifères et les abeilles sauvages ont également des stratégies de butinage différentes. Les analyses de miel montrent que nos abeilles récoltent principalement du nectar d'arbres tels que les tilleuls et les châtaigniers. Ces arbres produisent des quantités importantes de nectar même lors de sécheresses car leur système racinaire leur permet de puiser de l'eau profondément dans le sol. Les abeilles sauvages butinent quand à elles une plus grande variété de plantes qui ne sont pas nécessairement présentes en grande quantité.

Une mesure simple de la disponibilité en ressources est la récolte de miel. Une colonie d'abeilles mellifères placée dans un environnement floral pauvre, tel que ceux des études mentionnées précédemment, ferait une récolte faible à moyenne. Or, les récoltes de miel des apiculteurs de la région bruxelloise sont systématiquement plus volumineuses que celles de nos confrères des autres régions. Cela indique que l'offre en nectar est abondante.

Aussi, *Bruxelles m'abeilles* appelle tous les intervenants au bon sens : interdire l'abeille mellifère pour sauver les abeilles sauvages est une réponse simpliste et qui ne fait l'objet d'aucun consensus scientifique, à un problème beaucoup plus global qui touche tout autant les moineaux que les pollinisateurs de la capitale.

Ce débat sur la concurrence entre les abeilles est un faux débat. **Le non-usage de pesticides et des engrais chimiques, la diversité florale et la disponibilité de sites de nidification sont les principales clés pour aider véritablement les pollinisateurs.**

PROPOSITIONS

- Mettre en place un **groupe de réflexion** sur la politique “abeilles” en région bruxelloise avec l’administration, des experts de divers horizons (Honeybee Valley de l'Ugent ou SAPOLL de l'Université de Mons...), incluant des experts apicoles – tels que le CARI asbl et *Bruxelles m'abeilles*, représentant légitime des apiculteurs urbains – afin que les décisions soient prises avec ouverture et transparence.
- Encourager les plans ambitieux de **végétalisation** des villes, avec des plantes indigènes riches en pollen, nectar et fruits, gérés adéquatement (taille douce). L’augmentation d’une **ressource** alimentaire variée bénéficie à tous les pollinisateurs ainsi qu’aux oiseaux et contribue à renforcer l’adaptation des villes aux changements climatiques.

Un plan arbre ambitieux et cohérent ainsi que l’implantation de prairies fleuries au sein des parcs bruxellois devrait être renforcé. Mais aussi, comme le montre l'exemple de Gand, nous devons restaurer l'image des dites « mauvaises herbes » et donner une place dans la ville à la nature spontanée et sauvage.

L’avenir des abeilles mellifères comme sauvages est bien davantage dans le retour à une meilleure **mixité des milieux**.

Des recherches récentes de l'Université d'Amsterdam montrent que la Région bruxelloise a perdu plus de 14% de ses espaces verts en 13 ans. Cette perte de zones souvent petites et sauvages est particulièrement dévastatrice pour les abeilles sauvages qui ont perdu des sites de nidification et de nourrissage et ont besoin de ce maillage vert pour assurer les échanges de matériel génétique.

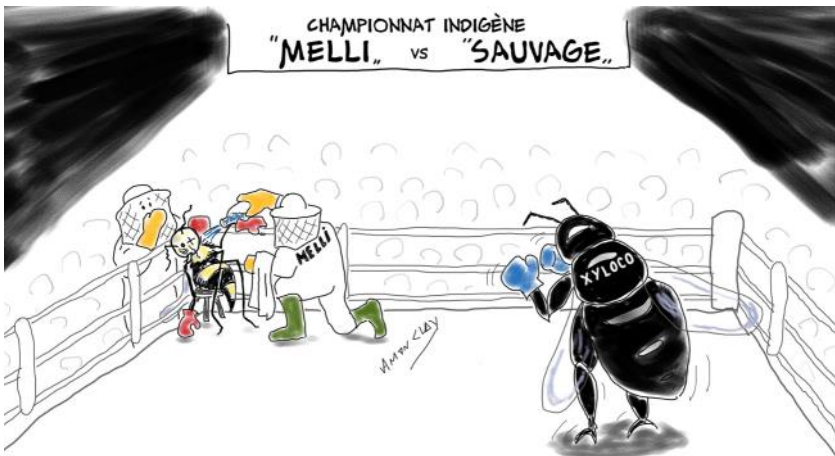
- Mettre un terme au bétonnage de la ville, **désasphalter** et rendre à la nature les espaces bétonnés inutilisés.
- Identifier, restaurer et aménager des terrains propices à la **nidification** et la reproduction des pollinisateurs sauvages.
- Réduire les **pollutions atmosphériques, sonores et lumineuses** au bénéfice de la santé des insectes, des oiseaux et des citoyens.
- Soutenir les projets de **sciences participatives** pour l'étude des pollinisateurs tels que Wildbnb.
- Limiter l'installation de **ruches parrainées**.
- Renforcer le **rôle pédagogique** et de sensibilisation des ruchers.

Enfin, nous souhaitons recevoir un **engagement politique à propos de la pérennité des implantations** éducatives qui sont au cœur de nos activités et des implantations de nos membres concernés.

La stigmatisation de l'abeille mellifère et de l'apiculteur est peu représentative de la réalité et de la complexité du problème. Nous souhaitons que naturalistes et apiculteurs **travaillent ensemble vers un objectif commun** pour proposer des **mesures cohérentes**, sur le temps long, solidaires et à terme payantes pour toutes les abeilles !

Le Conseil d'administration de *Bruxelles m'abeilles*

Ce texte, complété de nombreuses sources et notes de bas de page peut être consulté et téléchargé sur notre site à l'adresse <http://api-bxl.be/documents/Memorandum-15avril2020.pdf>



Noir c'est Noir, Il y a de l'espoir

Si par chance vous rencontrez un apiculteur nonagénaire, il vous confiera à quel point l'apiculture était une activité de tout repos jusqu'il y a trente ans. A entendre nos vénérables prédécesseurs, il suffisait d'élever une colonie au fond du jardin, de récupérer les essaims et de récolter en fin de printemps et vers la mi-juillet.

Cette pratique paradisiaque d'une apiculture de tout repos n'existe plus depuis les années '80, lorsqu'un arthropode membre du sous-embanchement des chélicérates *Varroa destructor*¹ (décrit par Anderson & Trueman en 2000) apparut dans nos ruches. Si les premières années les acaricides de synthèse laissèrent à croire que l'acarien venu d'Asie pourrait disparaître, très vite le parasite développa une résistance aux pesticides.

Aujourd'hui, nous vivons sous le règne conjugué du varroa et des pesticides. La lutte contre le minuscule acarien nécessite la mise en œuvre de moyens de luttés variés et contraignants si nous voulons pouvoir sauver nos colonies. De l'interruption de la ponte, suivie de fumigations, au traitement d'hiver en passant par le cadre à mâle et le traitement d'été, les interventions sont nombreuses. Encore vivons-nous dans la crainte que certains de ces traitements sélectionnent des souches de varroas résistantes.

Restent deux voies pour sortir de cette crise : soit laisser opérer la sélection naturelle, soit faire de l'abeille même l'agent de la lutte. La première méthode est impraticable économiquement et moralement. La seconde réunit une constellation de chercheurs, d'éleveurs et d'apiculteurs autour de la sélection d'abeilles VSH (*Varroa Sensitive Hygienic*).

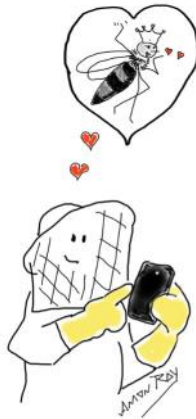
Pour ne pas faire un cours sur la biologie de *V. destructor*, disons que le comportement VSH se rencontre chez des abeilles qui sont capables de détecter une femelle varroa et sa progéniture sur une nymphe d'abeille. Une fois l'acarien repéré, la cellule est désoperculée, la nymphe et les varroas parasites sont expulsés au dehors de la ruche.

Un programme européen de sélection d'abeille VSH se développe (<https://aristabeereseearch.org>) à l'échelle planétaire pour

sélectionner des souches en buckfast, carnica et noire.

Au sein de Bruxelles m'abeilles, un petit groupe d'apiculteurs passionnés par la sauvegarde de l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera* Linné 1758) travaille régulièrement avec Hubert Guerriat² qui anime la station de fécondation de Chimay. Plusieurs membres de ce « groupe noiriste » se sont également engagés dans le projet Arista Belgium. Il s'agit d'une part d'élever des souches de reines et de mâles porteurs du caractère génétique VSH via le rucher d'élevage de Bruxelles m'abeilles et d'autre part de se joindre au projet de science participative impulsé par le projet Arista Bee Research Belgium.

L'élevage et la fécondation contrôlée par l'insémination artificielle des reines afin d'augmenter la prévalence du caractère VSH demande déjà un fameux investissement au rucher élevage, mais dans le cadre de la sélection de colonies VSH, il faut aussi élever délibérément des varroas, faire des comptages, s'entraîner à greffer des larves,...



Bref, le travail ne manque pas et le défi est passionnant à relever, donc si le cœur vous en dit et que vous avez terminé votre formation générale en apiculture, nous vous invitons à venir faire connaissance avec *A. mellifera mellifera*, l'abeille noire VSH et à participer à nos travaux pratiques.

Luc HELEN

1. Qui comprend les araignées, scorpions, opilions ou faucheux, les pseudoscorpions, les acariens, ...
2. Par ailleurs auteur de « Etre performant en apiculture »

La récolte de pollen en période de confinement

22



Ces beaux jours d'avril, j'ai récolté du pollen, ou plus exactement, j'ai volé du pollen que mes abeilles récoltent sur les floraisons printanières, un vrai délice !

Les abeilles sont des organismes issus d'un œuf de petite taille qui évolue en une vingtaine de jours en insecte « parfait ».

Pour ce faire, comme tous les animaux, elles ont besoin d'énergie fournie par le nectar (= des glucides) et de protéines pour construire leurs structures.

Chez *Apis mellifera*, l'unique source de protéines est le pollen.

Dès le début du printemps, la reine se remet à pondre, et les ouvrières apportent aux larves nées des œufs de la nourriture : d'abord une sécrétion issue de glandes situées dans leur tête, puis une bouillie faite de salive, de nectar +/- concentré et de pollen. Elles recrutent dans la colonie des abeilles particulièrement habiles à ces différents exercices.

Comment l'apiculteur-voleur dérobe t'il le pollen aux abeilles ? Il place à l'entrée de la ruche un dispositif diabolique qui oblige les abeilles à passer par une plaque percée de trous au calibre calculé au 1/10 de mm près. Pour franchir l'obstacle, l'insecte doit se contorsionner et les « pelotes » de pollen accrochées à ses pattes postérieures se détachent et tombent dans un bac.

Au jour 1, on place le dispositif à l'entrée de la ruche sans la plaque percée de trous pour les habituer à retrouver l'entrée de leur demeure.

Au jour 2, le matin, on place la grille percée. Le soir, après le retour de la dernière butineuse, on peut récolter le pollen. Chez moi, j'ai rempli un petit pot.

Au jour 3, on enlève la grille percée pour que les abeilles puissent avoir assez de pollen pour leurs larves.

Au jour 4, on remet la grille. Le



soir on récolte et miracle, le volume récolté est double, soit 2 petits pots.

On admet que les abeilles à l'issue du jour 2 constatent une récolte insuffisante et puisent dans la « réserve de recrutement » de nouvelles butineuses - récolteuses de pollen, des vrais spécialistes et des polyvalentes.

Les récolteuses pro sont programmées pour faire de grosses pelotes de pollen qui tombent dans le bac de récolte : bénéfique pour la colonie zéro. Les nouvelles recrutées sont moins spécialisées et rapportent de plus petites pelotes et peuvent ainsi passer l'obstacle avec leurs petites pelotes. Elles jouent donc un rôle essentiel dans ces circonstances exceptionnelles.

Dans la ruche, tout le monde ne travaille pas en même temps, il y a toujours un pourcentage non négligeable de polyvalentes qui peuvent à la demande se transformer en porteuse d'eau, butineuse de pollen, de nectar, redevenir nourrice, garde armée à l'entrée de la ruche, ... ou même se mettre à pondre pour pallier une reine défaillante.

Y a-t-il une Sophie Wilmès dans la colonie ou une cellule de crise pour modifier les comportements ?

Non, la comparaison de la société abeille avec la nôtre ne va pas jusque-là ! Les théories les plus crédibles parlent d'émission par les abeilles de phéromones spécifiques liées aux différentes activités ; il y aurait un subtil équilibre entre ces différentes « odeurs » à maintenir....

Peut-être devrions-nous cesser l'usage des déodorants et autres parfums... pour faire l'économie de décideurs !

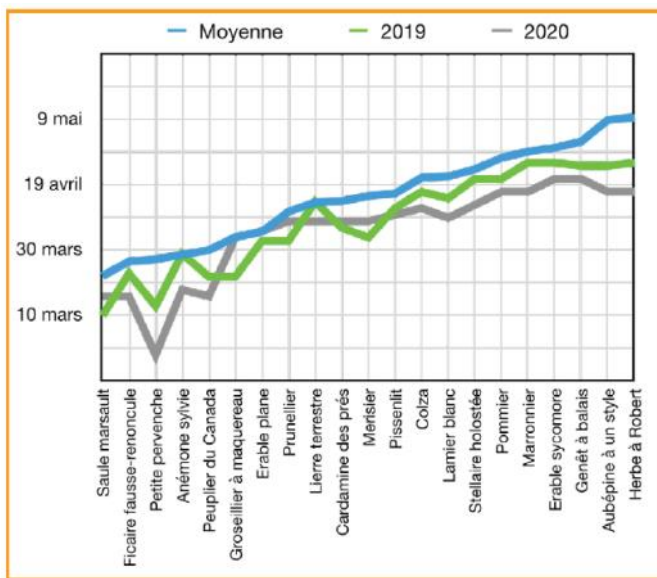
Bernard Delforge

**JE NE COMPRENDS PAS,
J'AVAIS LES CORBEILLES PLEINES EN RENTRANT...**



Des floraisons toujours plus précoces

24



A mes débuts en apiculture, nous posions souvent les premières hausses aux premiers jours de mai. Cinquante ans plus tard, à la même date, on prépare la miellerie pour la récolte du miel de printemps...

Ne dit-on pas que les années se suivent, mais ne se ressemblent pas ? C'est bien la vérité lorsqu'on suit les dates de floraisons comme je le fais depuis 40 ans. Pour ne pas remonter aussi loin, la figure ci-dessus donne trois informations : les dates moyennes de floraisons pour la dernière décennie, les dates de floraisons en 2019 et en 2020. La figure concerne les espèces printanières, celles de la période pré vernale et celles de la miellée de printemps.

Les courbes ne se superposent pas, ce qui signifie que pour les trois périodes considérées, les floraisons n'ont pas lieu au même moment. En réalité, les floraisons de 2020 sont généralement plus précoces que celles de 2019, elles-mêmes bien plus précoces que les floraisons moyennes de la décennie qui s'achève.

Cette saison 2020 a commencé par un hiver doux avec des températures bien au-dessus des normales saisonnières. Cette douceur de l'hiver a pour effet d'accélérer certaines floraisons, surtout printanières, mais toutes les espèces ne réagissent pas de cette manière. L'absence de froid hivernal peut, dans certains cas, retarder une floraison, même si cela paraît contre-intuitif.

Les dates de floraison de 2020 sont parmi les plus précoces enregistrées depuis le début de mes observations. Cette précocité se remarque fortement dans la première quinzaine de mars avec des espèces comme le peuplier ou la petite pervenche qui a battu ses records de précocité cette année. La suite du mois de mars et le tout début d'avril sont normaux sur le plan des températures, ce qui a ralenti un peu les floraisons, comme celles du groseillier à maquereau, de l'érable plane ou du prunellier.

Le mois d'avril à partir du 5 est très chaud, bien au-dessus de la normale. Le prunellier, le lierre terrestre, la cardamine fleurissent simultanément, accompagnés du merisier et du pissenlit, annonciateurs de la miellée de printemps. Cette période de pré-miellée passe donc très vite avec toutes les espèces en fleurs en même temps. Et comme les températures restent élevées, l'accélération se poursuit. Toutes les espèces de la miellée de printemps, du pissenlit à l'aubépine (pas d'acacia chez nous) apparaissent en l'espace d'une dizaine de jours !

Avec un ensoleillement important en avril, les abeilles ont profité de l'abondance des floraisons. Un petit bémol cependant à propos de la dominance des vents d'est ou nord-est qui ont réduit la quantité de nectar dans les fleurs par leur effet desséchant ! Le printemps 2020 est assurément bien meilleur que le précédent, mais aussi et surtout, encore plus précoce !

Hubert Guerriat



Miel, alors !

26

La récolte a été bonne il est plus que temps de vendre la production de vos abeilles ! Vous êtes bien entendu inscrit-es à l'Afsca, votre miel est en pot, vous avez consulté notre Petit Guide administratif pour connaître les mentions légales à indiquer sur vos étiquettes, ça y est tout est prêt ou presque ! Il ne manque qu'une seule chose : le faire savoir à votre porte...

J'ai conçu pour vous le panneau **Miel de mes abeilles** pour annoncer avec fierté votre travail d'apiculteur-riche et celui de vos abeilles.

Quelques lignes discrètes vous invitent à y inscrire un n° de téléphone, une heure d'ouverture, un prix...

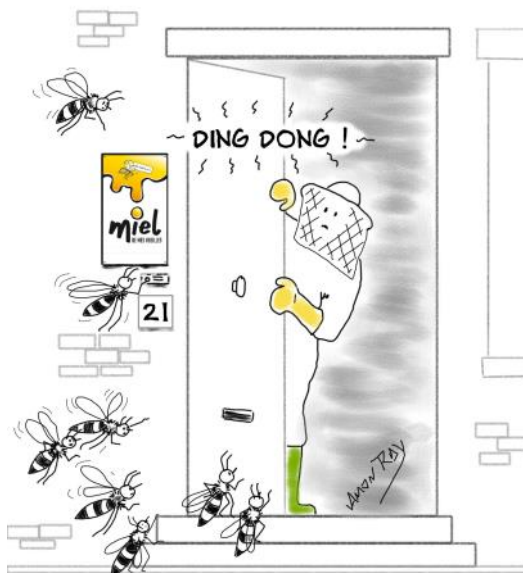
Vous êtes fins prêt-es à vous inscrire sans court-circuit dans le circuit court !

En pratique :

Dibond 21x35 cm,
4 trous. 15,00€ pièce.

30 panneaux FR et 10
panneaux NL ont été
imprimés et sont
immédiatement
disponibles. Une version
EN existe aussi.

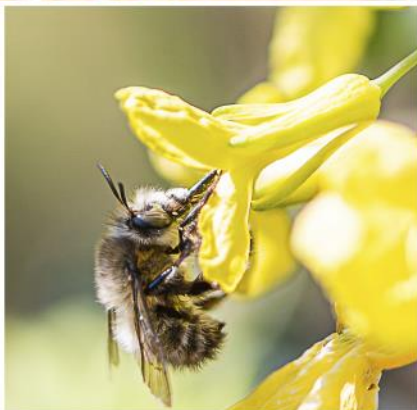
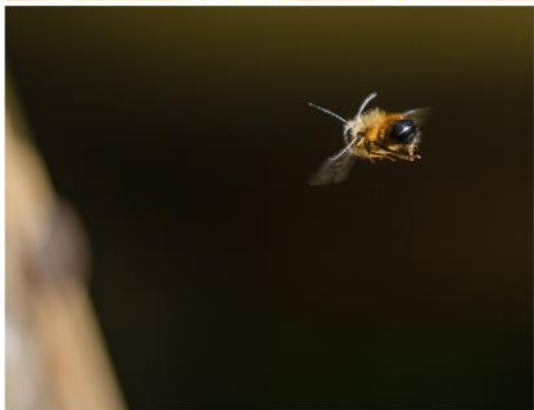
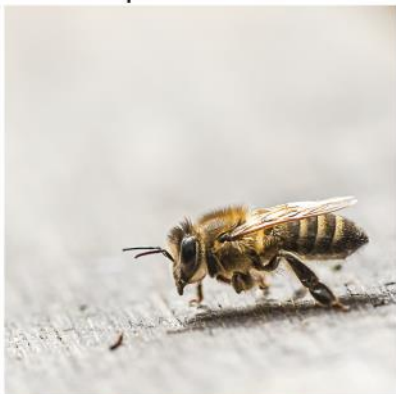
Pour passer commande,
adresser un mail à
[lerucherfleuri@api-
bxl.be](mailto:lerucherfleuri@api-bxl.be) avec la mention
"Miel de mes abeilles", la
quantité, la langue
souhaitée et vos
coordonnées complètes.

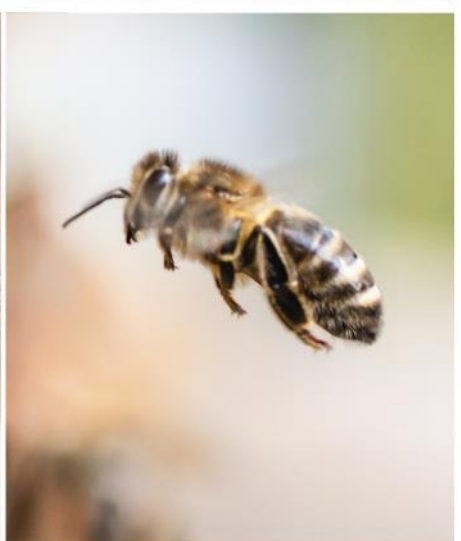
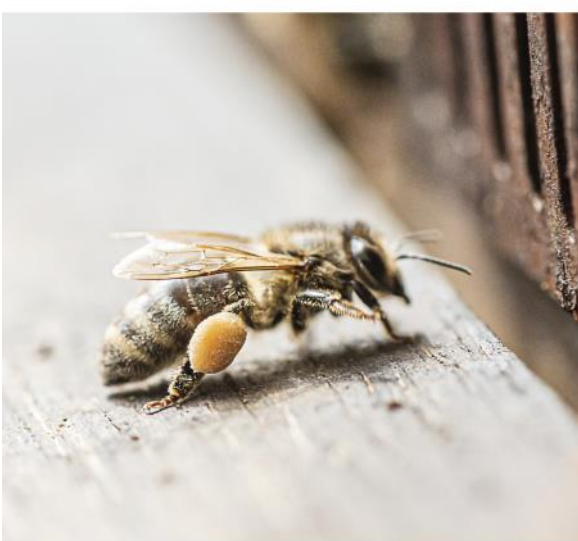
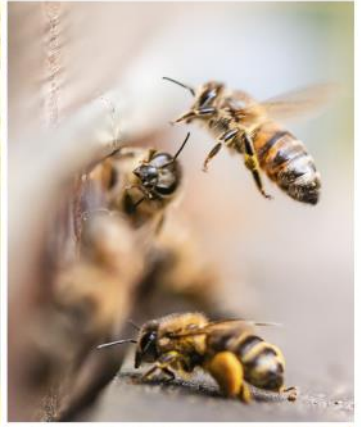


Nathalie



Le spectacle d'un printemps confiné pas loin de planches d'envol







Confinement, mon atelier bougie

Les Ateliers promenade en octobre 2019 m'ont donné envie de faire des bougies. Et quel meilleur moment que pendant le confinement ? Quelques kilos de cire issue des fontes de cadres n'attendaient que ça. De plus, la gamme de formes que nous pouvons emprunter s'est étoffée de moules de petit format, pour la facilité de ceux qui n'ont que de petites quantités de cire.

Pour commencer, rien de plus simple : on choisit la bonne épaisseur de mèche comme décrit sur les étiquettes des moules, on fait un petit nœud dans la mèche avant de la glisser dans la fente du moule. À l'aide d'une pince à linge, la mèche est tendue et centrée au milieu du moule. À cause du nœud, le moule ne tient plus droit quand on le pose, placez-le sur deux lattes espacées. Avant de verser la cire, il faut serrer le moule à l'aide d'élastiques (voir image).



Enthousiasmé par les premiers résultats, un hérisson et une petite tortue bien détaillés, je me lance dans une série de grands formats. Et là, misère ! C'est la catastrophe : en la versant, la cire brûlante déborde le long des moules et fait sauter les élastiques. En une, deux, trois, je me retrouve avec de la cire qui coule partout dans la cuisine ! Je passe la prochaine heure à gratter la cire que je retrouve jusqu'à l'intérieur du four.

Heureusement, j'ai un stock d'élastiques plus épais (que je laisse dans le kit pour éviter aux suivants la même mauvaise surprise) et j'essaie de verser la cire plus proprement, voilà le problème résolu. À la fin d'une matinée bien remplie j'ai un beau stock de bougies pour passer l'hiver prochain dans la belle lumière chaleureuse des bougies en cires naturelles. Merci les abeilles !

Recherche d'échantillons

32

Nous poursuivons notre étude sur la présence éventuelle de métaux lourds dans les produits de la ruche. Nous avons pu vous présenter en 2019 les résultats des analyses des échantillons de miels que vous nous avez fait parvenir (récoltes 2018) et cette année, vous avez pu découvrir les valeurs que nous avons obtenues sur des échantillons d'abeilles et de cire.



Nous vous le disons notre étude est incomplète et il nous faut encore affiner nos résultats. Pour ce faire, nous faisons une nouvelle fois appel à votre collaboration **pour obtenir un maximum d'échantillons**. Concrètement, nous aimerions recevoir des **cadres à males** (avec les larves donc) ainsi que des **butineuses** (une grappe d'une centaine d'individus si possible). Vu les mesures de confinement pour lutter contre la propagation du COVID-19, nos laboratoires sont actuellement fermés jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, nous comptons sur vous pour réaliser les prélèvements pour que nous puissions poursuivre notre étude dès la reprise des activités. Ceux-ci peuvent être **conservés dans des simples sachets de congélation au surgélateur**. Nous insistons vraiment sur le fait que plus le nombre d'échantillons est élevé, plus représentatifs et plus révélateurs seront nos résultats. Une fois le prélèvement fait, nous vous demandons simplement de nous prévenir par téléphone ou par mail pour que nous puissions ultérieurement et en temps voulu soit venir les chercher, soit organiser un dépôt.

Comme d'habitude, nous nous engageons à vous fournir les résultats après analyse et à vous les présenter d'une manière globale lors d'une prochaine assemblée générale. Ceux-ci ne feront pas l'objet de publications externes sans l'accord et présentation préalable de la SRABE (sauf dans le cadre des jurys de stages **sans publication des données personnelles**).

Pour rappel, cette étude est **gratuite** et la seule contribution demandée se fera via le don d'échantillons.

D'avance merci pour votre collaboration et prenez bien soin de vous et de vos proches !

Grégory Ploegaerts & Sonia Ernould, apicultrice

LABIRIS - Laboratoire de chimie analytique
02 526 7360 ou 7810
gploegaerts@spfb.brussels / sernould@spfb.brussels



X

APPEL AUX ÉCHANTILLONS	IDENTIFICATION DE L'APICULTEUR :	
	NOM :	PRENOM :
	ADRESSE :	
	CP :	LOCALITE :
	EMAIL :	TEL :
	IDENTIFICATION DU OU DES ÉCHANTILLON(S) :	
	Lieu de prélèvement :	
	Type :	<input type="checkbox"/> cadre à males <input type="checkbox"/> ouvrières <input type="checkbox"/> autre à spécifier :
	N° interne d'échantillon :	



Recommandations de lutte contre le varroa à mettre en œuvre à la même période par tous les apiculteurs

- **Évaluer** en continu le degré d’infestation par les varroas :
 - En juin : comptage des varroas qui tombent naturellement sur une feuille blanche pendant 3 jours
 - En septembre : comptage des varroas phorétiques sur 300 abeilles par la méthode du sucre impalpable
- **Traiter** en même temps toutes les colonies d’un même rucher
- Préférence aux méthodes de **lutte physique** :
 - Dès qu’on enregistre, en début de saison, la chute naturelle de plus d’un varroa sur 3 jours, on procède à l’élimination du couvain mâle 21 jours après son apparition (répéter l’opération s’il réapparaît)
 - On procède à l’isolement de la reine (cage à reine du 21 juin au 15 juillet), au blocage de ponte et au retrait du couvain operculé. Hors miellée, cela peut être couplé au traitement chimique des abeilles adultes.
 - En été on procèdera au retrait du couvain operculé infesté avant la production d’abeilles d’hiver (du 01 juillet au 15 août). Hors miellée, cela peut être couplé au traitement chimique des abeilles adultes.

Printemps Avant la miellée Si chute >1 acarien/jour En absence de couvain operculé	VarroMed Oxuvar	Verser entre les cadres du couvain (répéter à 6 jours d’intervalle le traitement si chute > 10 acarions/jour) 1 seul traitement (T° extérieure > 5° C)	Ac. Oxalique 44mg/Ac. Formique 5 mg Ac. Oxalique
Pendant la miellée	Voir lutte physique		

<p>Eté Après la récolte du miel</p> <p>idem</p> <p>idem</p> <p>En absence de couvain operculé</p>	<p>Apilife Var</p> <p>Thymovar</p> <p>Polyvar Yellow</p> <p>Oxuvar</p>	<p>Répéter le traitement si chute > 1 acarien par jour (T° extérieure > 15°C)</p> <p>Remplacer une seule fois les plaquettes après 3-4 semaines (T° extérieure > 15°C)</p> <p>En période de vol pendant 9 semaines à l'entrée de la ruche 1 seul traitement</p>	<p>Thymol 8,00 g + Camphre 0,3 g</p> <p>Thymol 15,00 g</p> <p>Fluméthrine 275 mg</p> <p>Ac. Oxalique</p>
<p>Fin été/ Automne Après la dernière miellée</p>	<p>Apivar VaroMed</p>	<p>/</p> <p>3 Traitements à 6 jours d'intervalle (si chute > 4 acariens par jour) Ce traitement peut être répété 2 fois en cas de forte infestation (>150 acariens)</p>	<p>Amitraz 500 mg Ac. Oxalique 44mg/Ac. Formique 5 mg</p>
<p>Hiver En absence de couvain</p>	<p>VarroMed</p> <p>OxyBee</p> <p>Oxuvar</p>	<p>1 seul traitement</p> <p>1 seul traitement (T° extérieure > 3°C)</p> <p>1 seul traitement (T° extérieure > 5°C)</p>	<p>Ac. Oxalique 44mg/Ac. Formique 5 mg Ac. Oxalique</p> <p>Ac. Oxalique</p>

Les recommandations complètes sont disponibles sur le site web <http://www.favv-afsc.fgov.be/apiculture/santeanimale/#varroase>

Après les récoltes d'été, nourrir ou ne pas nourrir ses colonies ? Comment ? Pourquoi ?...

36

Le devoir d'un apiculteur est de bien veiller à ce que ses colonies aient suffisamment de nourriture pour passer l'hiver.

Le choix d'apport de nourriture est multiple et varié

Les sirops en bidons

L'apiculteur soucieux de la qualité du sirop de nourrissage choisira le Trimobee en bidon de 14kg et donnera un bidon complet à chacune de ses colonies. Mais écologiquement, c'est pas top au niveau des déchets!

Certains apiculteurs soucieux de leur porte-monnaie choisiront un sirop le meilleur marché sans se soucier de la qualité du produit et des besoins de l'abeille !

On ne peut qu'encourager les marchands de matériel apicole à chercher des pistes pour diminuer les déchets et fournir du sirop de qualité.

Le sirop en vrac livré en grand cubis, est une excellente façon de diminuer les déchets. L'apiculteur doit venir chercher son sirop avec ses propres contenants. Le prix au litre est très intéressant mais il faut trouver suffisamment d'apiculteurs intéressés.

Les sirops fait maison sont les meilleurs marché, suivant la recette 10l d'eau pour 20kg de sucre. Il ne faut pas le fabriquer d'avance mais bien au fur et à mesure car votre mélange pourrait fermenter très vite. Pas de déchets car vous utilisez toujours le même bidon, facile à fabriquer car ce n'est que de l'eau et du sucre. Sucre acheté en grande surface par kg ou 5kg ou bien acheté chez le fabricant par sac de 20kg. Peu de déchets et peu coûteux mais est-ce bien du simple sucre dont nos abeilles ont besoin pour passer l'hiver ?

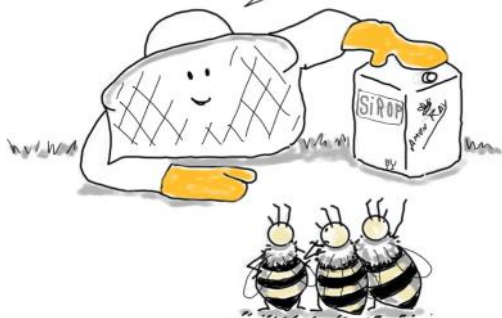
Pas de sirop mais du miel est certainement le meilleur nourrissage qu'il soit car c'est la nourriture proprement dite de l'abeille

Certains mettront du miel dans les nourrisseurs et alors il est important que ce soit le leur, rappelez-vous que les miels extérieurs pourraient contenir des spores de loques et induire la maladie dans vos ruchers. C'est un risque inutile à prendre !

Certains laisseront une hausse de miel sur la ruche pour l'hiver. Si

vous le faites, ne laissez pas la grille à reine. Elle est un obstacle pour les abeilles, elles rechigneront à la traverser l'hiver et auront un espace beaucoup trop grand à chauffer.

DÉSOLÉ, MAIS DE TOUTE ÉVIDENCE
LE NOURRISEMENT NE SERA PAS NÉCESSAIRE CETTE ANNÉE !



Si vous décidez de leur donner du miel, extrayez-le et rendez-le leur dans les nourrisseurs. Elles iront le chercher et le mettront bien en couronne au-dessus du couvain pour y avoir accès tout l'hiver et bien à proximité.

Et maintenant à vous de choisir, faites le choix mais le bon !
Christine

NATURAL LIFE STYLE

Confection de : Salopettes - Vareuses - Coiffes

Couleurs : blanc ou miel
35 % coton 65 % polyester
Enfants de 6 à 16 ans
Adultes de S à XXL et sur mesure
Prix sur simple demande



Patricia Lafosse
49, rue de Paris
1350 Jandrenouille
019/63.59.76

e-mail:natural.lifestyle@scarlet.be

La ruche hexagonale de Jacques...

38

Vous devez vous souvenir de moi, je vous ai reçu chez moi à Loyers lors du voyage apicole le 19 avril 2015 .

Je suis bricoleur, j'adore travailler le bois, cultiver mon jardin, en manger tous les produits, fabriquer et offrir mes œuvres, je vis en short et en sandales toute l'année, ma devise en apiculture est : « Je ne fais rien, je laisse vivre mes abeilles, enfin j'essaye d'apprendre des abeilles car je n'ai rien à leur apprendre ». En apiculture je construis mes ruches, ruchettes, nourrisseurs, Mini +, cadres, aucun achat depuis 1991 !

Mais ma grande passion apicole est quand même la cire, je la travaille en cire gaufrée à froid sans refroidissement d'eau et je fabrique toutes sortes de bougies mais aussi leurs moules !

J'ai bien évidemment participé au WE sur l'apiculture naturelle organisé par le Cari en février 2019 et à l'atelier Promenade organisé par "Bruxelles m' abeilles" en octobre 2019, particulièrement intéressé par l'atelier « Shou Sugi Ban » (cèdre brûlé) . Ce qui m'a donné l'idée de fabriquer cette ruche hexagonale posée au sol sur un morceau de tronc. Rien de tel que le confinement pour la réaliser !

Elle est prête, je la peuplerai dès que je récolterai un essaim.

Je suis bien curieux de voir si j'ai bien pensé à tous les détails et de découvrir ce qui posera problème.

Je ne manquerai pas de vous en parler prochainement !

Jacques Cordier





Projet pédagogique en primaire

40

Élève en 2^{ème} année de formation à la SRABE asbl, j'ai proposé à ma fille institutrice de prendre les abeilles comme thème de travail pour le 2^{ème} semestre.

Avec ses collègues du cycle 8-10, elle a basé toutes ses préparations sur cette thématique. A titre d'exemple :

En maths : l'hexagone en comparaison avec les autres polygones, utilisation des grands nombres (30.000 abeilles !), les masses ("50 g de miel, 100 g de farine..." dans une recette)...

En français : compréhension à la lecture de textes sur les abeilles, écoute de conte, utilisation de l'impératif : "prends, pèse, mélange..." (dans la recette)...

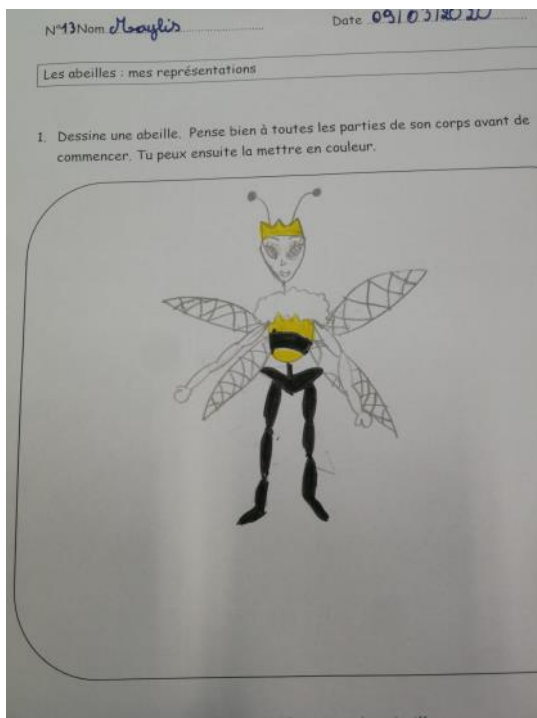
En histoire : les abeilles apparaissent au Crétacé, on les retrouve dans les illustrations de l'Egypte ancienne...

En écologie / citoyenneté : "et si les abeilles disparaissaient ? ", "que puis-je faire pour protéger les abeilles ? "...

En chant : apprentissage de la chanson de Bourvil "La belle abeille"

Et bien évidemment **en sciences** : l'anatomie de l'abeille, les métiers des ouvrières, les produits de la ruche...

Avant d'aborder un nouveau thème, la démarche pédagogique (et scientifique) est de partir de ce que l'enfant connaît ou imagine (hypothèse), pour ensuite réaliser des expériences, rechercher des informations, vérifier des 'on-dit', apprendre des nouvelles notions et enfin, en réunissant tout cela, arriver à une conclusion

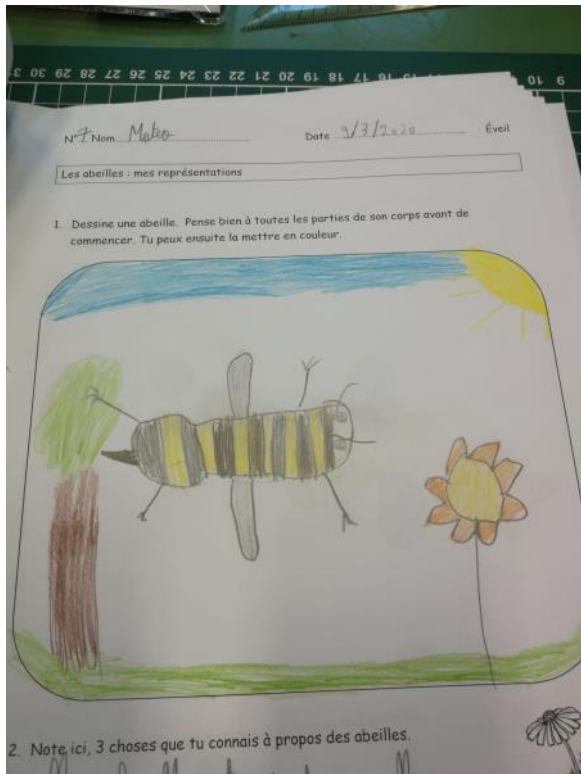


raisonnée.

C'est pourquoi, avant de commencer les leçons proprement dites, ma fille a demandé à chaque enfant de dessiner une abeille (représentation mentale). Le but étant de confronter son dessin en fin de parcours avec ce qu'il a appris et de le corriger pour fixer les bonnes notions. Vous pouvez observer deux versions bien différentes de conception de l'abeille dans les illustrations de cet article.

Enfin ceci, c'était le principe ... Tout devait finir en apothéose ce 20 avril avec la venue en classe de la maman de Madame Elise, 'déguisée' en apicultrice et la découverte des 'vraies' abeilles et de leur reine. Mais le méchant Coronavirus en a décidé autrement... tout a été annulé ! Espérons que l'expérience pourra être reportée à l'année prochaine...

Nathalie Mortier



AFSCA et analyse de pesticides dans les miels de 2012 à 2018

42

Concernant la communication sur la qualité du miel faite par madame Meunier à Louvain-la-Neuve, je m'aperçois que le rapport d'activité de l'AFSCA est très général :

<http://www.favv-afsca.fgov.be/rapportactivites/2018/>

Madame Meunier a fait référence à des résultats d'analyses qui ont été abrégés pour la rédaction du rapport d'activité de l'AFSCA qui doit être accessible au « grand public ».

Les analyses en question ont été réalisées sur des échantillons de miel prélevés entre 2012 et 2018 par les agents de l'AFSCA chez des apiculteurs dans toute la Belgique, dans le cadre du plan de contrôle .

Un grand nombre de pesticides (herbicides, fongicides et insecticides) sont recherchés chaque année dans le miel de nos apiculteurs (88 pesticides différents en 2018).

Pour la période de 2012 à 2018, seuls 6 échantillons se sont montrés non-conformes (>Limite Maximum de Résidus = LMR), dont certains échantillons contenaient des résidus de plusieurs pesticides.

Du fait du dépassement de la LMR, l'AFSCA a procédé à la saisie du miel et à son retrait du marché.

Cependant une analyse de risque pour le consommateur a été réalisée, et les concentrations de ces substances dans le miel ne présentaient aucun risque pour le consommateur.

L'ensemble de ces données fait l'objet d'une analyse plus approfondie par le Service du CRAW à Gembloux.

Bien à vous

Dr Xavier PATIGNY

Vétérinaire Expert

AFSCA-FAVV

DG Politique de Contrôle

Direction Santé des Animaux

Tél : +32 2 2118795 gsm : +32 474 959468

E-mail : xavier.patigny@afsca.be



De l'importance de s'inscrire à l'Afsc

Nous vous en parlons régulièrement et les derniers mois nous l'ont encore rappelé : les apiculteurs doivent se faire enregistrer auprès de l'AFSCA. Cette obligation est d'application depuis le 15/03/2006 pour tous les apiculteurs et est indépendante de la production de miel et du paiement éventuel d'une contribution (cette contribution ne s'applique pas aux apiculteurs qui possèdent moins de 25 colonies).



L'inscription se fait en ligne ou par un formulaire papier. Toutes les informations sont publiées sur le site, à l'adresse : <http://www.favv-afsc.be/professionnels/agrements/demande/>.

L'inscription à l'Afsc est une obligation légale, pas un choix laissé à chacun.

Cette démarche simple nous permet de nous revendiquer officiellement comme apiculteur. C'était d'ailleurs le seul document qui nous permettait de circuler alors que le pays entier était confiné à la maison.

L'Afsc conduit régulièrement des études sur la santé des abeilles ou la présence de produits dangereux dans le miel. Si vous êtes sélectionné, un échantillon de vos abeilles ou de votre miel sera analysé gratuitement, et selon les régions, les résultats vous seront envoyés ou sont disponibles sur votre profil du site.

Nous préférons tous rester discrets sur notre activité (même si certains publient à tout va photos et commentaires sur leurs abeilles ou leur production...), mais notre pays est un des seuls en Europe où l'inscription des ruches n'est pas obligatoire.

L'instauration d'un cadastre des ruches est souhaitée par l'Europe, et nous sera probablement imposée un jour. Et il nous sera alors beaucoup plus facile de connaître la densité des colonies, entre autres à Bruxelles où cela pose débat.

Anne Van Eeckhout

Observations au Rucher d'Élevage,...

44

Lundi, Martin m'a rapporté de Virelles des Apidéas qui terminaient leur « quinzaine érotique au pays chymacien ».

Hier après-midi, moment magique et exaltant : c'est l'heure de l'ouverture des ruchettes et du bilan !

Combien y aura-t-il de reines en ponte ?

Dans les 5 premières ruchettes, la reine, véritable bijou noir est là, bien en ponte et il faut impérativement remplacer le nourrisseur par deux cadrons à bâtir.

Dans la cinquième, j'avais laissé le protège cupule.

Pas de chance, la cellule royale n'a pas été ouverte !

Bizarre, car la petite colonie a bâti ses 3 cadrons, construit dans le nourrisseur et présente tous les signes d'un petit peuple équilibré.

Dès que le premier cadron est soulevé, il n'y a plus de doute : il y a une reine qui a bien pondu. Il y a déjà du couvain operculé.

Sur le troisième cadron, la reine crapahute énergiquement. Je la décore d'un point bleu sur le thorax.

Ensuite, j'ouvre la cellule royale et j'y trouve bien une larve morte de petite taille.

J'en conclus que ce petit groupe d'abeilles a réussi à capter ou capturer une reine au retour de ses vols nuptiaux ! Quelle force de conviction !

Conclusion : il faut aller jusqu'au bout de l'enquête et bien être conscient que la dérive volontaire ou forcée des reines est une réalité !

Ceci veut dire aussi qu'une (petite) partie des pédigrées est fausse ... personnellement, je ne trouve pas cela gênant !

Bernard Delforge

Dé-confinement dit « port du masque »
si la distanciation sociale ne peut être respectée !

Ce fut une évidence pour moi de porter un masque mais pas celui de tout le monde ! Un masque spécial pour apiculteur

Le boulanger vous emballe vos viennoiseries dans un sachet décoré d'éléments boulangers, quand vous allez chez le pâtissier, il vous emballe vos pâtisseries avec un papier décoré d'éléments pâtisseries. Alors m'est venue l'idée de trouver un motif spécial apiculture. C'est bien évidemment que je me suis tournée vers Nathalie qui l'a créé en un temps record. C'est Céline qui a fait les recherches de tissus, ce sont Xavier et Denis qui l'ont commercialisé.

Ce n'est pas une super qualité mais c'est un clin d'œil sympa, une manière de reconnaître les apiculteurs masqués !

Christine

Christine





FAB - BBF

Fédération Apicole Belge asbl • Belgische Bijenteeltfederatie vzw

SECRETARE - SECRETARIS : Jef Croonenberghs Keienveldlaan 4, 1651 Aelseberg - Tel/Fax 02/380 38 47 - jefcroonenberghs@gmail.com
PRESIDENT/VOORZITTER : Ghislain DE ROECK Zikstraat 40, 9500 - Ossaardobergen - 054141 52 25 - gderoock@apiflora.be
VICE-PRESIDENT/ONDERVOORZITTER : Elinee KEPPENS-MARBSCHAUX Mont Plaisir 26 - 1430 Rabaig - 02/995 66 97 - keppens.elinee@skynet.be
TESORIER/THESAURIË : Gerard HENSCOFFTS Chaussée de Tongres 639 - 4452 Wilbuze 04278 31 28 - gerardhen scoffts@skynet.be
FAB-BBF 000-325439-09 N° entreprise : 457 740 327

46

Programme d'activité 2019

Les contacts de la FAB

Courrier au Ministère

Un courrier sur l'importance de l'abeille a été remis en main propre au Ministre Colin qui nous a répondu en affirmant son soutien relatif à l'apiculture plus naturelle et à l'utilisation de l'abeille comme bio-indicateur. Un autre courrier a été adressé au SPF Service Santé, chaîne alimentaire et environnement au sujet de la dérogation demandée par le secteur pour le traitement des betteraves avec la CLOTHIANIDIN et le THIAMETHOXAM, réponse nous a été adressée que les doses étaient respectées !

Suite aux élections, de nouveaux ministres régionaux : Willy Borsu a été élu à l'agriculture

Déclaration gouvernementale RW :

11. L'apiculture : Le Gouvernement soutiendra l'installation de ruches, encouragera la formation d'apiculteurs et luttera contre les espèces envahissantes qui nuisent à l'écosystème. Les abeilles et les pollinisateurs assurent l'équilibre de l'agriculture. Leur travail de pollinisation joue un rôle essentiel dans la productivité de nombreuses cultures et pour la préservation de la biodiversité. La capacité d'accueil des pollinisateurs sauvages sera encouragée tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Vu les élections de mai 2019 et en attente de nominations au gouvernement fédéral, les contacts reprendront avec les nouveaux ministres dès leur installation

TVA pour la vente de matériel génétique à relancer dès la mise en place d'un nouveau ministre.

Ce point de la TVA ne concerne que très peu d'apiculteurs et uniquement en Wallonie.

Le dénombrement 2018 organisé par la RW est encore plus défavorable que celui de l'année précédente (diminution du nombre de colonies dénombrées et du nombre d'apiculteurs) et cela intervient dans la somme allouée pour le secteur apicole !

Frelon asiatique

En Wallonie c'est toujours le CRA-W qui a la charge de la destruction des nids, tandis qu'à Bruxelles les pompiers se déplaceront gratuitement où plusieurs nids seront localisés.

Situation côté Flandre : <https://www.honeybeevalley.eu/newsflash/aziatische-hoornaars-op-heterdaad-betrapt>

Situation en Wallonie : <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/frelon/>

Questionnaire Coloss

Basé sur celui de 2018, plus de 840 apiculteurs ont répondu au questionnaire

La mortalité hivernale a diminué en Belgique cette année pour passer à **une moyenne de 10.8 %** sur tout le territoire (la mortalité était de 19.4 % pour l'hiver 2017-2018). Résultats complets sur butine.info/coloss-mortalite-hivernale-2018-2019/

AFSCA

Réunion annuelle avec les agents de l'AFSCA : pas de nouveaux médicaments disponibles pour les traitements anti-varroas.

Un tableau de synthèse des produits est édité par l'agence et sera publié dans les prochaines revues.

Inscription des apiculteurs auprès de l'AFSCA : 6851 en juin et 7400 en décembre, 10 foyers de loques américaines : 3 dans le Hainaut et 7 dans le Luxembourg Belge .

La législation européenne sera bientôt d'application (2021) en Belgique pour la loque européenne, plus de déclaration obligatoire !

Les analyses de l'AFSCA effectuées sur plus de 100 miels d'apiculteurs ont démontré que 97 % de nos miels sont irréprochables, les 3 % ont souffert de problèmes d'environnement. Ces données vont nous être fournies et permettront à nos associations de publier ces résultats dans les revues et dans la presse !

Apimondia 2019 Montréal

Le congrès s'est tenu à Montréal en septembre.

Plus de 5000 participants et 230 présentations orales et 1000 abstracts

Projet Beesyn

Après les prélèvements effectués en 2018 dans 100 ruchers de 5 ruches en Belgique et les analyses faites en 2019, le CARI, l'UGent et le CRA-W organiseront une réunion pour les participants en ce début d'année 2020 pour leur faire part des résultats préliminaires de cette étude. Réunion le 17 avril à Rebecq

EIP Focus Group on bee health and sustainable beekeeping en Suède

Deux réunions sur " La santé des abeilles et l'apiculture durable " se sont tenues en Suède et en Italie. Nos 2 experts, Louis Hautier du CRAW et Etienne Bruneau ont été sélectionnés sur une centaine de candidatures.

Lors de la seconde réunion les objectifs en matière de recherche et de projets européens ont été fixés. Ces travaux sont pris en compte par le DG recherche de la Commission européenne.

Le 5^e symposium de l'International Honey Commission à Sliema - à Malte

Les présentations ont porté plus spécifiquement sur les **Produits de la ruche**, l'adultération, les analyses palynologiques, la propolis, l'organoleptique...

GT Miel - CDG Apiculture

Le 17 mai et le 6 novembre, les apiculteurs européens se sont réunis à Bruxelles à l'occasion du Groupe de travail Miel du COPA-COGECA et du Groupe de Dialogue Civil de la DG Agriculture. Un plan stratégique a été mis en place et approuvé par le groupe de travail lors de la seconde réunion afin de limiter les gros problèmes rencontrés au niveau du marché du miel.

Voici en détail les différents points abordés lors de la première réunion. Le plan stratégique sera présenté dans la revue A&Cie.

Situation de l'apiculture européenne

Les apiculteurs ont eu peu de pertes hivernales cette année.

Les miellées de printemps étaient très mauvaises pratiquement partout en Europe. Même celle d'acacia pratiquement nulle dans les grands pays producteurs.

Les prix observés restent très bas, (https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/honey/market-presentation-honey_en.pdf)

Adultération

En matière d'adultération, Alain Maquet, représentant le Centre Commun de Recherche (CCR – JRC) a présenté les travaux réalisés par le CCR -Centre Commun de recherche à Geel avec le test

interlaboratoires sur la chromatographie liquide liée à la spectrométrie de masse isotopique - chromatographie ionique, sur les approches métabolomiques (profilage et empreintes digitales) par chromatographie liquide - spectrométrie de masse haute résolution, par résonance magnétique nucléaire Proton (RMN). Ils ont également travaillé sur les profils en sucre et oligopolysaccharidiques par HPAE-PAD qui représentent une technique alternative moins coûteuse mais très performante pour les laboratoires.

Des essais ont également été réalisés sur des analyses ADN des pollens plus axées sur la détermination de l'origine botanique des miels. Toutes ces analyses très sophistiquées ouvrent de nouvelles pistes pour la détection des fraudes.

Ces techniques peuvent avoir un niveau de détection très bas de sucres exogènes et certains conditionneurs annoncent que 30% des miels d'apiculteurs européens seraient contaminés. Il faut arriver à fixer un pourcentage raisonnable pour les remontées naturelles de réserves dans le corps vers les hausses. Il faut différencier adultération et pratiques apicoles perfectibles.

La constitution d'une banque de miels de références et de sirops de nourrissage pour abeilles reste au programme afin de pouvoir mieux tracer les adultérations.

Programme Miel : bilan et futur pour les années 2020-2022

La Commission a fait un exposé sur les programmes apicoles nationaux. Tous les Etats membres ont envoyé à l'OCM (Organisation Commune de Marché) leurs programmes apicoles nationaux. En ce qui concerne les dépenses prévues pour les mesures en 2020, 31 % pour la mesure de l'assistance technique, 29 % pour la mesure de lutte contre les envahisseurs et 16% pour la mesure de rationalisation de la transhumance .

Pour le futur, 3 propositions législatives sont sur la table de la commission et 3 rapports ont été adoptés à la Commission Agriculture (COMAGRI). Selon le vote de la COMAGRI, le Parlement européen propose une extension du nombre de mesures couvertes par le programme apicole national (PAN) et un cofinancement à hauteur de 75% (85% dans les régions ultrapériphériques). Dans l'OCM unique, le Parlement européen a introduit une définition du miel et des produits de la ruche (tels que la gelée royale, la propolis, etc.).

Mais le nouveau Parlement européen n'est pas lié par les rapports adoptés par la COMAGRI, rien n'est donc fixe à ce jour. Au niveau du Conseil des ministres, la présidence roumaine visait à adopter une position générale partielle des États membres avant la fin de son mandat. En termes de budget, l'Organisation Commune de Marché (OCM) a proposé une augmentation de 70% pour le futur programme apicole national (PAN). La Commission a également proposé que le PAN soit introduit dans le règlement sur les plans stratégiques de la PAC, les PAN auraient une durée de 7 ans au lieu de 3 ans. Tout cela est en discussion au Conseil qui a beaucoup été modifié depuis les élections de mai.

Place de l'apiculture dans la future Politique Agricole Commune

De nombreuses négociations ont également eu lieu pour analyser la place des abeilles en dehors du cadre du programme de soutien de l'apiculture. Deux points étaient demandés par les apiculteurs :

Demander que les abeilles puissent être considérées comme un indicateur environnemental. Ce point n'est pas retenu par le COPA COGECA - les primes agricoles seraient liées à la mortalité des abeilles et à trop de paramètres indépendants de l'agriculture.

Le rôle des abeilles en tant qu'échantillonneur est une discussion compliquée.

La mise en place d'éco-schemes pollinisateurs (dispositifs écologiques visant à accorder des primes aux agriculteurs qui mettent en place des actions en vue d'un meilleur respect des pollinisateurs) est par contre soutenue par le COPA-COGECA mais là, tout reste à définir et ce sont les États membres qui seront chargés d'établir les conditions d'application de telles aides. Au niveau de la Région Wallonne, nous n'avons pas vraiment eu de consultation du secteur.

Pesticides

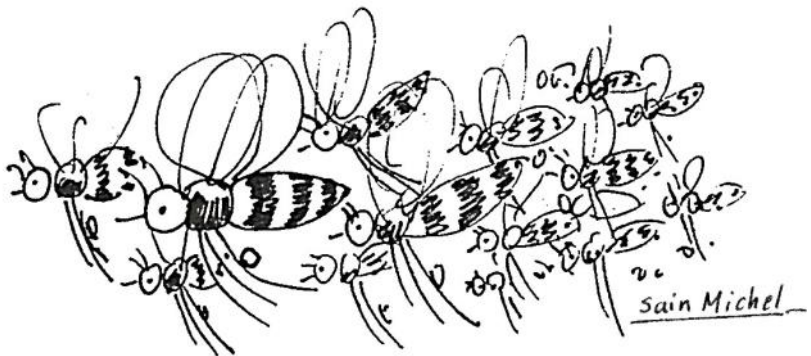
En réponse à nos questions sur le problème des dérogations pour l'utilisation de néonicotinoïdes limités depuis la première restriction en 2013, la Commission a donc chargé l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) d'évaluer la pertinence de ces dérogations en 2017 afin d'empêcher le renouvellement de certaines autorisations d'urgence pour les néonicotinoïdes. »

La Commission n'abaisse pas le niveau actuel de protection contre les risques chroniques pour les abeilles. déjà incluses dans le règlement (UE) n° 283/2013. L'évaluation des risques aigus sera renforcée,

tandis que l'évaluation chronique des différentes voies d'exposition ne sera modifiée qu'après l'examen supplémentaire demandé à l'EFSA qui réexamine le document d'orientation en priorité, en tenant compte du fait qu'il est probable que de nouvelles preuves scientifiques soient disponibles depuis 2013. L'EFSA a également été invitée à associer étroitement toutes les parties prenantes concernées à ce processus. ... (Noa Simon a été reprise dans la liste des experts des parties prenantes). Aujourd'hui, la Commission attend la rédaction de ce rapport avant de relancer de nouvelles démarches et de la suite qui sera donnée au document de guidance pour l'évaluation des risques pour les abeilles.

Un guide sur l'utilisation des pesticides existe au niveau Belge, en France un rapport a été publié mais n'est pas encore mis en application.

Eliane Keppens
Présidente de la FAB



Lancement du projet
« Trouver les abeilles mellifères retournées dans la nature »



Connaissez-vous www.samenvoorbiodiversiteit.be/fr/? En tant que partenaire de cette campagne, nous (Werkgroup Natuurlijk Imkeren), avons créé un projet qui vise à soutenir la biodiversité en Belgique. Lisez notre bulletin d'information jusqu'au bout et vous saurez comment vous pouvez nous aider à réussir ce projet.



des abeilles mellifères à l'état sauvage

Des colonies d'abeilles mellifères à l'état sauvage, cela existe ?

Par état sauvage, nous voulons dire non gérées et non contrôlées par les humains. Nous en connaissons déjà quelques-unes qui vivent de manière entièrement autonome dans des troncs d'arbres, dans des cheminées, dans des murs, sous les toits ou dans des poteaux électriques. Ces espaces creux ont été colonisés par des essaims qui, à l'origine, sont sortis de la ruche d'un

apiculteur des environs. Ils peuvent y rester pendant de nombreuses années ou être remplacés par un nouvel arrivage d'abeilles. Nous voudrions aussi étudier la survie à long terme de ces colonies.

Pourquoi est-ce important ?

En un mot : pour la biodiversité ! L'intérêt pour ces colonies d'abeilles mellifères retournées à l'état sauvage est récent, il y a donc peu de recherche en cours sur celles-ci. Les instances officielles ne tiennent jusqu'à présent compte que des colonies gérées par les apiculteurs. Les abeilles mellifères ne sont donc pas, ou si peu, considérées comme des insectes sauvages, qu'elles vivent de manière autonome ou non.

Dans un premier temps, nous voulons avoir une idée plus précise de la présence effective des colonies sauvages dans la nature pour, dans un deuxième temps, nous intéresser à ce que ce retour à l'état sauvage peut nous apprendre sur la résistance de ces abeilles aux différents facteurs de stress dans leur environnement tels la varroase ou les pesticides par exemple. Quel mécanisme physiologique ou quel comportement ont-elles développé pour y survivre ? Nous ne le savons pas encore.

Par contre, nous avons plusieurs questions auxquelles nous aimerions trouver des réponses. Et c'est pour y parvenir que nous développons ce projet de cartographie des colonies réensauvagées. Nous travaillons en lien avec des personnes qui ont la même démarche que la nôtre aux Pays Bas, au Luxembourg, en France, en Suisse ou en Allemagne.

Comment pouvez-vous collaborer ?

Si vous voyez une colonie d'abeilles mellifères sauvages, prévenez-nous !

Si vous vous intéressez déjà aux plantes, aux arbres, aux oiseaux ou à d'autres insectes, élargissez votre regard pour repérer le va et vient d'abeilles mellifères sortant de cavités creusées dans des arbres, des murs de fermes ou de maison, des poteaux ou dans des bâtiments plus anciens. Les abeilles aiment nicher à plus de 4 mètres de haut, prenez donc vos jumelles pour mieux les repérer. Si possible, demandez à d'autres personnes de venir chercher avec vous. Parlez-en aussi à des gardes-forestiers, ils ont probablement repéré des colonies dans la forêt depuis bien longtemps!

Dans le cas où vous avez trouvé un nid, vous trouverez, sur le site de l'association un formulaire à remplir qui nous donnera toutes les informations utiles.

IMPORTANT : Les emplacements précis ne seront jamais rendus publics sans votre autorisation. Nous les traiterons avec la plus grande discrétion. **L'objectif premier est de cartographier le nombre de colonies par code postal.**

D'avance merci pour votre collaboration !

Pour toute information supplémentaire, envoyez un mail à :
veerle@natuurlijkimkeren.org

Liens (ils seront publiés sur notre site www.api-bxl.be) :

Découverte de colonies à l'état sauvage (film) :

[https://www.youtube.com/watch?](https://www.youtube.com/watch?v=fzo7Ktf0EnY&feature=youtu.be&list=PLm_zspBeB5knLDx_JPFxlC6NbLOEe8lIV)

[v=fzo7Ktf0EnY&feature=youtu.be&list=PLm_zspBeB5knLDx_JPFxlC6NbLOEe8lIV](https://www.youtube.com/watch?v=fzo7Ktf0EnY&feature=youtu.be&list=PLm_zspBeB5knLDx_JPFxlC6NbLOEe8lIV)

Le blog de l'association : <https://www.natuurlijkimkeren.org/wilde-honingbijen-ze-bestaan-help-ons-zoeken/>

Film de présentation de l'action de recherche des colonies d'abeilles mellifères à l'état sauvage [https://www.youtube.com/watch?](https://www.youtube.com/watch?v=dVuUDLYwh9Q&feature=youtu.be)

[v=dVuUDLYwh9Q&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=dVuUDLYwh9Q&feature=youtu.be)

Formulaire de contact:

[https://docs.google.com/forms/d/](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeqmASBRQsvCoYqdt6lVHOT6q9KCdje3iP1f1JRNxCexrUHQ/viewform)

[e/1FAIpQLSeqmASBRQsvCoYqdt6lVHOT6q9KCdje3iP1f1JRNxCexrUHQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeqmASBRQsvCoYqdt6lVHOT6q9KCdje3iP1f1JRNxCexrUHQ/viewform)





A SEULEMENT
30 MINUTES
DE BRUXELLES

MATERIEL APICOLE

LE PLUS **GRAND** CHOIX
EN WALLONIE



RUE TROU DU SART N° 8
ZI. DE FERNELMONT (NAMUR)

081/36.37.38

HORAIRES : MERCREDI 14H - 17H & SAMEDI 9H - 12H
OU SUR RDV LE LUNDI ET JEUDI

www.beeboxworld.com

Coin cuisine : Petit gâteau de semoule au miel

56

Ingrédients pour 6 personnes

125gr de semoule de blé fin

1 litre de lait

2 œufs entiers

4 cuillères à soupe de miel

1 pincée de sel

Un petit peu de beurre

Préchauffer le four à 180°C

Chauffer le lait jusqu' à ce qu'il frémisses et y verser la semoule et le sel

Laisser cuire à feu doux 10 minutes sans cesser de remuer

Retirer la casserole du feu et ajouter le miel et les œufs

Bien mélanger pour obtenir une pâte bien lisse

Verser la pâte dans 6 petits ramequins légèrement beurrés et enfourner dans le four chaud

Laisser cuire 20 à 25 minutes à 180°C

La cuisson est parfaite quand la pointe du couteau plantée au centre du gâteau ressort sèche

Démouler dès la sortie du four

Ils se dégustent chaud ou froid

Très facile, à faire avec les enfants en confinement !

Bon appétit

Christine



Bruxelles m'abeilles

SOCIETE ROYALE D'APICULTURE
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS A.S.B.L.

Site : www.api-bxl.be
 Courriel : lerucherfleuri@api-bxl.be
 Siège social : Rue au Bois 365b bte 19 1150 Bruxelles
 TVA : BE 0414 816 441

Président : Yves ROBERTI LINTERMANS
 Oyenbrugstraat 40 – 1850 Grimbergen Tél : 02/270.98.86

Trésorier : Jean TEMPELS compta@api-bxl.be

Secrétariat: Christine BAETENS rucherecole@api-bxl.be

Prêt de matériel de fonte de cire : Christine BAETENS cire@api-bxl.be

Prêt de matériel fabrication de bougies : YVES VAN PARYS Tel : 0475/75 09 43

Prêt de matériel de miellerie :

Philippe et Siobhan du Rucher de Moortebeek miel@api-bxl.be Tel : 0472 046 141

Bibliothèque : Michel HUBERT bibliotheque@api-bxl.be
 Rue de la Rive, 37 – 1200 Bruxelles Tél : 0485 142 339

Atelier d'Encirage: Louis MONEGER encirage@api-bxl.be

Rucher d'élevage: Bernard DELFORGE rucherdelevage@api-bxl.be

Jardin d'Abeilles : Dieter TELEMANS et Moussa TAJE
jardindabeilles@api-bxl.be

Balades botaniques : Michèle POTVLIÈGE balades@api-bxl.be

cotisation 2020

Membre adhérent : 20 € (+5 € pour envoi à l'étranger) comprenant la revue Le Rucher Fleuri, tous les avantages aux membres, Assurance RC pour le rucher +1€ pour assurance rucher supplémentaire (l'adresse doit être envoyée au trésorier)
 À virer sur le nouveau compte IBAN: **BE20 5230 8090 5856** de la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs, SRABE asbl

IV

LES RUCHERS MOSANS

A seulement 1 heure de Bruxelles ! Parking facile.

DU MATERIEL DE MIELLERIE DIFFERENT !

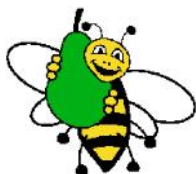
LA QUALITÉ INOX THOMAS AU SERVICE DE L'APICULTURE LOISIR.

Tout le matériel de travail au rucher.

Colonies sur cadres avec reine marquée.

La librairie apicole la mieux garnie.

VOTRE PARTENAIRE EN APICULTURE



CHAUSSÉE ROMAINE 109 – 5500 DINANT

Ouvert de 9 à 12 h et de 13 à 18 h

Fermé le dimanche – Tél : 082/22.24.19

Courriel : info@vrm.be

La ferme
NOS PILIFS
Cultivons nos différences.

EN ACHETANT DES PRODUITS
À LA FERME NOS PILIFS,
VOUS SOUTENEZ L'EMPLOI
DE 140 PERSONNES
EN SITUATION D'HANDICAP.

DISTRIBUTEUR
BIJENHOF

LARGE CHOIX
DE MATÉRIEL EN STOCK

POSSIBILITÉ DE COMMANDE
-> jardinerie@pilifs.be



ASBL LA FERME NOS PILIFS - 347 TRASSERSWEG 1120 BRUXELLES - 02 262 11 06 - WWW.FERMENOSPILIFS.BE